



Ref : CA2020/13

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 FÉVRIER 2020

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PRINCIPE DE DIVERSIFICATION
DES MODALITÉS D'ADDUCTION EN EAU POTABLE
DU CAMPUS DE TALENCE-PESSAC-GRADIGNAN**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 21 février 2020 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-3-IV-3° et L.714-2,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu la convention portant modalités d'organisation et de fonctionnement du service inter-établissements de gestion du domaine universitaire (SIGDU) de Pessac, Talence et Gradignan du 30 novembre 2015,
Vu la délibération CA2018/06 du 16 janvier 2018 portant approbation du projet de contrat de coopération avec le SMEGREG-EPTB-Nappes profondes de Gironde,*

➤ *Entendu l'exposé de M. Bertran, directeur du service inter-établissements de gestion du domaine universitaire de Talence-Pessac-Gradignan (SIGDU),*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE** le principe de diversification des modalités d'adduction en eau potable du campus de Talence- Pessac-Gradignan, tel qu'explicité en annexe de la présente délibération.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 21 février 2020.

Nombre de membres présents	19
Nombre de membres représentés	9
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	28
Nombre de votes pour	28
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le :13/03/2020

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :25/02/2020

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION n°CA2020/13 du 21 février 2020:

Le SIGDU, rattaché à l'Université Bordeaux Montaigne gère pour le compte des établissements du campus l'adduction en eau potable.

Cette eau puisée par deux forages provient d'une nappe déficitaire qui fait l'objet d'un projet de substitution porté par le Syndicat Mixte d'Etude et de Gestion de la Ressource en Eau de la Gironde (SMEGREG) et Bordeaux Métropole. Il s'agit de diminuer les prélèvements métropolitains dans la nappe fragilisée et de compenser en puisant de l'eau dans les champs captants du Médoc.

Ce projet regroupe tous les producteurs d'eau du Département ainsi que les services de l'Etat.

L'Université Bordeaux Montaigne entend participer à ce projet collectif vertueux d'autant plus que la densification du campus dans les années prochaines va provoquer une augmentation des consommations d'eau. Il s'agit de sécuriser la capacité du SIGDU à long terme de fournir de l'eau sur le campus.

Afin de permettre cette substitution il sera nécessaire de réaliser d'ici à 2024 quelques travaux sur l'interconnexion dont les coûts résiduels sont estimés à 50 K€ après subvention de l'Agence de l'eau et du Département signataires du contrat. Ces travaux vont de surcroit permettre de sécuriser cette interconnexion qui sert de secours en cas de problème sur les forages et le château d'eau gérés par le SIGDU.

Le SIGDU s'engage à substituer 100 000 m³ d'eau ce qui correspond à 20 % de la consommation actuelle du campus. Le prix de cette eau substituée sera fixé ultérieurement par un audit auquel l'Université Bordeaux Montaigne/ le SIGDU seront associés et figurera dans la future convention d'achat/vente d'eau entre Bordeaux Métropole et l'Université Bordeaux Montaigne. Bordeaux Métropole s'est engagée à ce que ce prix soit équivalent au coût de production, qui a été estimé à 0.28 € HT/m³ par une étude commandée par le SMEGREG. Selon une note produite par le SMEGREG, la participation de l'Université Bordeaux Montaigne à ce projet aurait un impact estimé de 0.06 € HT/m³ sur notre prix de l'eau actuel soit 2% ce qui est minime.